REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 9 novembre 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la cohésion sociale

Des centaines de personnes sans abri ont été accueillies dans des hôtels

Alors que la pandémie a provoqué une crise sociale majeure, précarisant toute une frange de la population, le département de la cohésion sociale (DCS) a mis à disposition de centaines de personnes sans abri un dispositif d'hébergement innovant dans des hôtels. Cela, en assurant un accompagnement social des bénéficiaires. Un bilan très positif est tiré de cette opération, qui s'est déployée de décembre 2020 à fin octobre 2021 grâce au financement du canton de Genève pour les structures, à celui d'une fondation privée pour le volet socioéducatif et qui a été géré par le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE). "La force de ce projet est qu'il prévoyait dès le début un accompagnement socioéducatif à même d'assurer le suivi individuel des personnes", relève Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé de la cohésion sociale. Une initiative qui a également contribué à soutenir le secteur de l'hôtellerie genevoise, durement frappé par la crise économique due à la pandémie de COVID-19.

Ce sont 606 hommes, femmes et enfants qui ont bénéficié de ce dispositif inédit à Genève pour des périodes allant jusqu'à trois mois. Et même 948, en comptant les personnes prises en charge par l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS), pour qui quatre chambres étaient réservées. L'opération a ainsi représenté plus de 46'000 nuitées dans les quatre hôtels partenaires: le Cité Verdaine, le Bel'Espérance, le Geneva Hostel et le City Hostel.

L'utilisation des hôtels, vidés de leur clientèle par la crise, a apporté une véritable plus-value par rapport à l'accueil d'urgence traditionnel. Ces structures offrent notamment aux bénéficiaires la liberté d'entrer et de sortir de leur chambre à leur guise, 24h/24. Les pièces individuelles, pour deux ou pour des familles, garantissent également bien plus d'intimité que les dortoirs. Certaines d'entre elles sont de plus équipées de kitchenettes, tandis que des établissements mettent à disposition des cuisines et des espaces communs conviviaux.

Disposant pendant leur séjour d'un lieu digne et sûr où dormir, d'un petit-déjeuner et d'un repas ou d'un bon d'achat, ainsi que d'une carte de transport public, les bénéficiaires du dispositif ont pu obtenir un véritable moment de répit. Toutes ces personnes ont en outre eu accès à un encadrement social 21h/24, pour les assister dans les démarches visant à débloquer leur situation sur le plan administratif, médical ou professionnel. "Nous avons réussi à coupler la mise à l'abri et l'accompagnement social", déclare Aude Bumbacher, directrice du CausE[1].

Suite à leur passage au sein du dispositif, 20% des bénéficiaires ont retrouvé un logement et 16% ont été reçu-e-s chez des amis ou de la famille. D'autres ont intégré un autre lieu

d'accueil d'urgence. Mais près d'un tiers (30%) des personnes accueillies au sein du dispositif en sont reparties sans solution d'hébergement. Le taux d'occupation de la structure a dépassé les 95%. Et les quelques pourcents de vacance sont liés au temps de nettoyage des chambres avant l'intégration d'une nouvelle personne. Ainsi, en moyenne, entre 40 et 50 hommes, 20 femmes et 30 familles étaient inscrites sur la liste d'attente pour avoir accès à une chambre.

Une nouvelle loi sur l'aide aux personnes sans abri

La pandémie de COVID-19 a en effet provoqué une crise économique et sociale qui a produit une augmentation sans précédent du nombre de personnes sans abri à Genève. Dans le même temps, les mesures sanitaires et la nécessaire distanciation physique entre les personnes pour tenter d'enrayer la diffusion du virus a entraîné une réorganisation de l'hébergement d'urgence. Celui-ci s'est d'abord concentré, sous le pilotage de la Ville de Genève, dans le foyer Frank-Thomas ainsi qu'à la caserne des Vernets. Mais cette dernière structure a dû être libérée au 31 août 2020, et les nouveau lieux mis à disposition ne suffisaient pas à accueillir tout le monde. Ainsi, quelque 155 personnes se sont retrouvées sans solution de relogement. C'est dans ce contexte que le dispositif d'hébergement dans les hôtels et son volet socioéducatif ont été mis sur pied par le département de la cohésion sociale. "Alors que des nouvelles mesures sanitaires avaient été annoncées au début du mois de novembre 2020, il était indispensable d'agir avant l'arrivée des grands froids", explique Thierry Apothéloz.

Le projet a été soutenu par deux fois par le Grand Conseil. Le parlement genevois a en effet voté un premier crédit de 1,4 million de francs en novembre 2020, puis un second pour la même somme en avril 2021 afin de prolonger l'opération jusqu'à l'automne, tout en portant l'accueil à 167 places. Cela, en attendant l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA).

Ce texte, adopté en septembre 2021, définit les compétences en matière d'accueil et d'accompagnement entre les communes et le canton. Il représente ainsi un signal fort pour la dignité des personnes concernées. Dorénavant, les communes détiennent la compétence exclusive de l'hébergement d'urgence et de la primo-orientation sociale, tandis que le canton continuera d'assurer les soins infirmiers prodigués aux personnes hébergées dans les lieux d'abri ainsi que les consultations ambulatoires mobiles.

Depuis le 1er novembre, le dispositif d'hébergement des personnes sans abri dans des hôtels est financé par la Ville de Genève, et ce jusqu'au 31 mars 2022.

[1] Le CausE est composé de l'Armée du Salut, du Bateau Genève, de Caritas Genève, du Centre la Roseraie, du Centre social protestant et de Première ligne.

Pour toute information complémentaire: M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, en contactant M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 54 32.